

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATION N° 2023-060

**Le 18 décembre deux mil vingt trois**

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2023

**PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLEED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, M. MARTIN, Mme VACHE, M. SILVY, M. GIRARDOT, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC, M. GARÇON**

**ABSENTS AVEC POUVOIR : M. BRAYER (au profit de M. THIEN), M. CHEVALIER (au profit de M. GIRIN) ;**

**ABSENTS SANS POUVOIR : Mme DUC**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. WADBLEED**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 2

**Objet : Dépôt partiel des archives de la commune de Limas aux Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon**

VU l'article L 212-12 du Code du patrimoine,

VU les articles L 1421-1 et L 1421-2 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la visite de contrôle effectuée le 4 avril 2023 par les Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon,

CONSIDERANT qu'à la suite de cette visite un compte-rendu a été établi en date du 9 mai 2023

CONSIDERANT les conclusions du compte-rendu de la visite du 4 avril 2023 qui propose le dépôt des archives aux Archives départementales,

CONSIDERANT que les documents pris en charge par le service départemental d'archives restent la propriété de la commune et constituent un dépôt de nature révocable, sous réserve toutefois que les conditions de conservation et de communication soient requises,

CONSIDERANT que la commune a la possibilité d'emprunter des dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication, etc.)

CONSIDERANT que le Comité Histoire et patrimoine souhaite conserver au sein de la commune certains documents lui permettant de mener à bien ses travaux,

CONSIDERANT que certains registres peuvent dès à présent être versés aux archives départementales, selon le détail suivant :

- Registres des délibérations du conseil municipal :
  - De l'an 13 à 1829
  - de 1829 à 1852
  - de 1852 à 1861
  - de 1861 à 1882
  - de 1882 à 1905
  - de 1905 à 1935
  - de 1936 à 1952
  
- Registres Paroissiaux :
  - 1565 à 1673
  - 1675 à 1700
  - 1729 à 1762
  - 1763 à 1792
  
- Registres Actes civils :
  - 1793 à 1798
  - 1799 à 1810
  - 1811 à 1820
  - 1821 à 1830
  - 1831 à 1839
  - 1840 à 1848
  - 1849 à 1857
  - 1858 à 1866
  - 1867 à 1877
  
- Table décennale des naissances : 1<sup>er</sup> janvier 1873 à 1<sup>er</sup> janvier 1883
  
- Registres des naissances :
  - 1877 à 1886
  - 1887 à 1896
  - 1897 à 1906
  
- Registres des mariages :
  - 1887 à 1896
  - 1897 à 1906
  
- Registres des décès :
  - 1877 à 1886
  - 1887 à 1896
  - 1897 à 1906

Registre des délibérations du maire :

- An 13 – 1829

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 POUR) :**

- accepte le dépôt aux Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon des archives de la commune détaillées ci-dessus,
- charge Monsieur le Maire d'engager la procédure pour le dépôt de ces documents.

Pour extrait conforme  
Michel THIEN, Maire

